



14 septembre 2020

Cité de Clarence-Rockland
Service de l'Aménagement du territoire
1560, rue Laurier, Rockland, ON K4K 1P7

Envoyé par courriel à : ndenis@clarence-rockland.com

OBJET : Demande d'Autorisation (D-10-896)

Le département d'Urbanisme et Foresterie des Comtés unis a complété la révision de cette demande d'autorisation. Le terrain visé se situe dans l'affectation des politiques urbaines au Plan officiel des Comtés unis et nous comprenons que cette demande vise la création d'un nouveau lot réservé à des fins résidentielles sur services municipaux.

À cet effet, nous désirons inclure les conditions suivantes comme conditions d'approbation :

1. Que l'emprise du chemin de comté n° 21 (rue St-Jean) en face de la partie du lot retenu (B) de la demande soit élargie au besoin à 13 mètres du centre du chemin; que le triangle de visibilité, au coin de la rue Raymond et du chemin de comté n° 21 (rue St-Jean), selon les dispositions du règlement de zonage de la municipalité soit inclus dans cet élargissement et qu'un Transfert/Acte de cession transférant lesdits terrains aux Comtés unis de Prescott et Russell soit préparé et exécuté sans frais et sans encombre pour la somme de 1\$.
2. Que le requérant fournisse une (1) copie du plan de référence (plan d'arpentage) en PDF et en format .dwg dûment enregistré qui se conforme essentiellement à la demande **D-10-896** telle que soumise.

De plus, pouvez-vous informer le requérant que le Département des Travaux publics des CUPR doit être informé si des travaux d'entretien sont nécessaires dans l'emprise du chemin de Comté n°21. À noter qu'un permis de coupure de chemin pourrait être requis.

Veuillez agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique Lefebvre, MICU, RPP
Superviseure en Urbanisme